



**Compte-rendu**  
**GROUPEs DE TRAVAIL URBANISME et**  
**PAYSAGE**  
**Du mardi 31 mai 2011**  
**à la Maison des associations de Gerbéviller**

**Etaient présents :**

**Mesdames :** Annie KARTNER (Frambois – Paysage), Colette MICHEL (Gerbéviller – Paysage), Véronique PERRIN (Moyen – Paysage),

**Messieurs :** Claude ANDRÉ et François GUÉRIN (Vathiménil – Urbanisme), Laurent GELLENONCOURT (Xermaménil – Urbanisme), François GENAY (Frambois – Urbanisme et Paysage), Camille THOMASSIN (Moyen – Urbanisme et Paysage), Pierre MANGEOLLE (Vallois – Urbanisme et Paysage), Jean Marie HUEBER (Gerbéviller – Paysage), Etienne CREMEL (Lamath – Paysage), Yann LOPPION (Frambois – Paysage);

**Excusés :** Elizabeth HENRY (Vallois), Lucie BLAISE (Lamath), Joël DONATIN (Xermaménil), Jeannine FULCHIN et Michel FULCHIN (Magnières),

**Assistait également à la réunion :** Camille LENANCKER FLANDRIN (agente de développement local).

**1. Charte paysagère**

M. GELLENONCOURT propose d'élaborer une charte paysagère ou un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Il s'agit d'un document dans lequel la CCM pourrait définir ce qu'elle souhaite pour l'avenir en matière d'aménagement de son territoire : avenir du patrimoine architectural, du paysage, des forêts, des espaces publics, de l'urbanisme, etc.

Ce travail pourrait servir à la fois aux communes comme document de référence pour travailler sur leurs propres documents d'urbanisme (cartes communales ou plan local d'urbanisme pour les communes qui en ont), et à la Communauté de Communes pour défendre sa vision de l'avenir auprès de partenaires extérieurs (dans le cadre du SCOT par exemple ou d'une éventuelle future fusion avec une autre intercommunalité).

Cette charte aurait donc plusieurs objectifs :

- Préciser les grandes orientations du projet de territoire de manière concrète et opérationnelle pour les communes (ex : que signifie « un urbanisme à visage humain » ?)
- Accompagner les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme
- Atteindre les objectifs de développement durable fixés dans le projet de territoire en matière d'urbanisme, de paysage, de valorisation du patrimoine naturel et architectural, à savoir :

**S'INSCRIRE DANS L'AVENIR EN VALORISANT LE CADRE NATUREL ET PATRIMONIAL**

- **GARANTIR L'ACCES A UN CADRE NATUREL ET PATRIMONIAL DE QUALITE**
  - Aménagement des cours d'eau
  - Embellissement des communes
  - Actions vergers
  - **Réalisation d'une charte paysagère**
- **REALISER UN URBANISME A VISAGE HUMAIN**
  - **Formation des élus à l'urbanisme**
  - **Aide aux documents d'urbanisme**
- **AMELIORER LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES**
  - Aider l'habitat durable et l'habitat traditionnel
  - Aider à la réalisation de bâtiments durables d'entreprises
  - **Circulations douces**

M. Cremel : nos villages traditionnels se sont beaucoup dégradés. Il faudrait pouvoir inciter les communes et les particuliers à rénover l'habitat traditionnel et à respecter ce patrimoine, comme les usoirs qui sont de plus en plus appropriés par les particuliers. A Lamath par exemple une délibération a été prise pour pouvoir, lors de la vente des habitations, détruire les constructions qui auraient été faites par les habitants sur les usoirs (clôtures, ...).

M. Mangeolle rappelle que les usoirs sont du domaine public et qu'en cas de problème sur ces surfaces, c'est la commune qui est responsable en tant que propriétaire.

M. HUEBER signale qu'il est également important de préserver le cadre de verdure qui fait la caractéristique de la vallée de la Mortagne, et qui peut être menacé par l'urbanisation des communes.

M. LOPPION approuve sur l'importance de ne pas se limiter au cadre bâti et de pouvoir parler des haies, des chemins agricoles, etc.

M. GELLENONCOURT donne la définition du « Plan d'aménagement et de développement durable » (PADD) donnée par le Dictionnaire de l'environnement :

*« il a deux fonctions :*

*- Définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.*

*- Préciser des orientations ou des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces ou des quartiers, ou des actions publiques. »*

Mme Kartner convient qu'un tel document pourrait être intéressant pour l'embellissement des communes, notamment pour le fleurissement.

M. HUEBER prévient qu'un tel document ne doit pas empêcher les activités économiques, en particulier l'agriculture qui est importante sur la Mortagne. Mme LENANCKER répond qu'un des objectifs de cette charte peut être de préserver les terres agricoles, comme cela a été fait dans les Hautes Vosges, où il y a des problèmes d'enfrichement des terres agricoles suite au départ des agriculteurs (exemple de la commune de La Grande Fosse).

M. MANGEOLLE indique qu'un tel document pourrait fournir des arguments aux maires qui n'ont pas de document d'urbanisme (ou pas assez précis) et qui souhaiteraient refuser un projet de construction ou d'aménagement qui ne correspondrait pas aux spécificités de sa commune.

M. CREMEL est intéressé pour participer à cette réflexion.

M. ANDRE souhaite qu'une telle réflexion soit menée avec les communes, qu'elles y soient associées, avec l'appui d'une commission intercommunale, comme cela est fait par le groupe « urbanisme » actuellement sur l'accessibilité (accompagnement des communes dans l'élaboration de leur plan d'accessibilité). D'ailleurs les orientations ne pourront pas être exactement les mêmes pour toutes les communes car les réalités ne sont pas les mêmes.

**Le groupe valide l'organisation d'une réunion d'information à l'automne sur ce qu'est une charte paysagère, en invitant des intervenants de collectivités qui ont déjà mis en place une telle charte.**

M. GENAY serait intéressé que puissent intervenir deux collectivités qui ont élaboré une charte paysagère : avec un bureau d'études et sans.

## **2. Proposition ANAH-CAL 54 : « Habiter mieux »**

Laurent GELLENONCOURT présente l'opération « habiter mieux » 2011-2013.

Actuellement les propriétaires occupants aux revenus « modestes » peuvent bénéficier d'une aide de 20% et les « très modestes » de 35 % sur les travaux d'amélioration de la qualité énergétique de leur habitation.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'Etat prévoit une aide supplémentaire pour ces publics dans le cadre de l'opération « habiter mieux » prévue sur une durée de 3 ans.

Le CAL (Centre d'Amélioration du Logement) est l'opérateur de cette opération.

Si les travaux prévus permettent une économie d'énergie de 25 % de la facture, l'Etat octroie une aide supplémentaire de 1100 euros.

Si la CCM abonde de 500 euros, l'Etat donne en plus 500 euros.

Les personnes pourraient donc bénéficier d'une aide complémentaire aux 20% ou 35 % de base de : 1100 € (base) + 500 € (complément Etat) + 500 € (complément CCM), soit un total de 2 200 €.

Le CAL réalise une animation sur le territoire (permanence, suivi de l'opération, dossier de demandes de subventions). Pour réaliser cette opération, le CAL demande à la Communauté de Communes une participation de 8 000 euros.

Une possibilité d'une dizaine de dossiers par an a été estimée sur notre territoire, soit un budget de 5 000 euros (si la CCM abonde à hauteur de 500 €/dossier).

Le total de cette opération reviendrait donc pour la CCM à 13 000 euros **par an** (8 000 euros pour l'animation par le CAL et 5 000 euros d'attribution de subvention pour 10 dossiers).

Laurent Gellenoncourt précise que les permanences existent sur Lunéville. Les gens peuvent s'adresser directement à la permanence de Lunéville. Dans ce cas, la CCM économise les 8 000 euros d'animation territoriale mais ne pourra pas abonder les 500 euros. Les particuliers perdent donc la possibilité d'avoir 1000 euros supplémentaires, mais restent éligibles au programme de base (20 ou 35 % des travaux + 1100 € de l'Etat).

**Vues les conditions de revenus nécessaires (revenu fiscal annuel inférieur à 11 358 € pour 1 pers / 16 611 € pour 2 pers par an) pour bénéficier du programme, les membres du groupe doutent du nombre de personnes intéressées par ce type de travaux et de leur capacité à engager de tels travaux. De plus, ils pensent que l'intervention du CAL est relativement coûteuse.**

Pour l'instant, le groupe propose qu'on se contente de diffuser l'information sur ce dispositif auprès de personnes qui sont en contact avec le public concerné : secrétaires de mairie, assistants sociaux, CCAS, ...

### **3. Interventions sur l'éclairage public :**

M. GELLENONCOURT propose une intervention de Stéphane CUNAT, technicien du SDE – syndicat départemental d'Electricité.

M. MANGEOLLE propose que le groupe puisse visiter un territoire ayant mis en place des actions d'économies d'énergie en matière d'éclairage public.

Le groupe valide cette proposition d'intervention à prévoir en fin d'année.

### **4. Point sur le projet accessibilité :**

Après le départ de Priscilla MARIE DIT MOUCHET, le projet est réorganisé dans le temps pour pouvoir être réalisé par Mme LENANCKER :

- **Avril-juillet : réalisation des PAVE de 5 premières communes avec les personnes associées (diagnostic, rédaction, restitution en conseil municipal)**
- **Aout-septembre : réalisation des PAVE des 5 autres communes entrées dans la démarche**
- **Septembre : interventions dans les conseils municipaux restants pour réalisation du PAVE avant fin décembre 2011.**

### **5. Questions diverses :**

M. GELLENONCOURT indique que la CCM a obtenu du conseil général la prolongation de l'enveloppe de subvention pour la réalisation de diagnostics énergétiques des logements des particuliers.

Cette prolongation est prévue jusqu'à la fin juin (la CCM en ayant été informée mi avril). Un seul habitant s'est manifesté depuis cette date pour réaliser ce diagnostic. M. GELLENONCOURT regrette qu'il n'y en ait pas eu plus.

Il indique qu'une réunion de bilan et d'information sera organisée avant la fin d'année avec les personnes participantes et ouverte au public. Elle sera préparée par une enquête téléphonique auprès des bénéficiaires pour savoir ce qu'ils retirent du diagnostic réalisé chez eux.

M. LOPPION Daniel informe le groupe d'un retour très positif qu'il a eu d'une personne ayant réalisé un de ces diagnostics dans son logement : elle a vraiment beaucoup apprécié les conseils du bureau d'études et de l'Espace Info Energie, cela lui a permis d'améliorer fortement l'isolation. Un seul regret : que l'accompagnement ne se soit pas poursuivi sur le choix des entreprises à retenir pour réaliser les travaux.

Le groupe est invité à en informer les membres de leur entourage qui pourraient encore être intéressés.

M. LOPPION Yann informe que l'association ARBRACOOOP développe un programme d'action sur l'éco construction et l'efficacité énergétique. Une série d'animations est prévue à Gerbéviller et Fraimbois du 12 au 18 juin autour d'une exposition « éco habiter et éco construire autour du monde » invitée par la CCM dans le cadre du festival « Marche ou rêve ! » :

> dimanche 12 juin, Fraimbois : exposition et balade contée « Mots en chemin »

> lundi 13 juin, Fraimbois : exposition, atelier « construction en terre/paille », indo et conférence sur l'isolation et la sobriété énergétique.

> mercredi 15 juin, Gerbéviller (collège) : exposition et table ronde sur l'éco construction

> samedi 18 juin, Fraimbois : exposition.

Destinataires du compte-rendu :

- membres des groupes « Urbanisme » et « Paysage »
- membres du Bureau
- communes